



Monsieur le Directeur Académique  
Mesdames, Messieurs les commissaires paritaires

Marqué par une restructuration majeure de l'organisation de l'école et un autoritarisme manifeste distillé au fil de ses articles, le projet de loi dit de « l'école de la confiance » ne s'attaque à aucune des difficultés du système éducatif. Au contraire, il risque bien de les amplifier. Pour un ministre qui dès son installation rue de Grenelle avait claironné que son nom ne serait pas associé à une énième loi sur l'école, Jean-Michel Blanquer se distingue. Car projet de loi il y a bel et bien. Et annoncé à l'origine pour donner un cadre législatif à l'instruction obligatoire dès 3 ans, il a enflé, au fil des semaines, pour devenir un ensemble qui inquiète le SNUipp-FSU à bien des égards.

L'ambiguïté de l'article 1 du projet de loi ouvre la voie à des restrictions de la liberté d'expression des enseignants. On est loin de la « *confiance* » mais bien dans une volonté de mettre au pas les personnels.

Concernant l'instruction obligatoire à 3 ans, c'est un simple effet d'annonce car 97% des élèves de 3 à 6 ans sont d'ores et déjà scolarisés. En revanche, ce sont les conditions de scolarisation qui devraient être discutées avec un meilleur taux d'encadrement. De plus, la loi prévoit sur dérogation, pour au moins les deux années à venir, la possibilité d'inscrire les enfants dans des « *jardins d'enfants* ». Ce qui en dit long sur la reconnaissance ministérielle de la qualité des enseignements à l'école maternelle. Sans parler de l'obligation de financement des écoles maternelles privées sous contrat par les collectivités locales qui en découle. Comme si le budget de l'école publique était suffisant...

Sans qu'aucune expérimentation des écoles du socle ou cités scolaires n'ait fait l'objet d'une évaluation, un amendement prévoit la création des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux. Ce qui modifiera profondément la structure de l'Ecole. Pour beaucoup de communes rurales, ce texte va entraîner la fermeture de leur école. Le SNUipp-FSU est également inquiet par le devenir des directeurs et directrices. Qui va assurer le lien de proximité avec les familles et les partenaires ? Qui va veiller à la sécurité ? Qui va coordonner les projets au plus près de l'école ? Ce projet de loi est loin de répondre aux besoins des collègues en charge de la direction d'école sur la reconnaissance et l'alourdissement des tâches.

De plus, l'appellation même interpelle : établissements des « savoirs fondamentaux ». Quid des autres savoirs hors « lire, écrire, compter et respecter autrui » chers au ministre ?

L'école de la réussite et de l'épanouissement des élèves est aussi celle de la découverte du monde, en histoire, géographie, sciences, de l'expression artistique, de l'éducation sportive et des langues. Tout aussi fondamental ! Sans oublier qu'afficher les drapeaux français et européen, et les paroles de "La Marseillaise" dans toutes les classes est une conception curieuse et réductrice de l'éducation morale et civique, et du vivre ensemble.

Le projet de loi supprime les Espé et les remplace par les Inspé, dont les directeurs seront simplement nommés par le ministre. C'est une véritable mise sous tutelle de la formation par le ministère. Les missions des assistants d'éducation seront également modifiées pour permettre à ceux qui se destinent aux concours de l'enseignement de se voir confier des fonctions d'enseignement. Une façon non déguisée et à coût réduit de pallier les difficultés de recrutement et de remplacement.

Ce projet de loi prévoit aussi la suppression du CNESCO, instance chargée de l'évaluation du système scolaire. Le CNESCO est pourtant essentiel pour son caractère scientifique et indépendant. Mais il serait remplacé par un Conseil d'Evaluation de l'Ecole où 10 membres sur 14 seraient nommés par le ministre. Autrement dit, on assistera à un système qui s'évaluera lui-même.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU appelle les collègues à manifester massivement, le samedi 30 mars, pour dire non à cette loi Blanquer et oui à un autre projet pour l'Ecole publique.

De même que la FSU et ses syndicats appellent les agents de la Fonction publique à faire grève et à se mobiliser le 19 mars pour défendre les droits des salariés, revendiquer de meilleurs salaires, supprimer la journée de carence et dénoncer les recours aux contractuels. Car un autre projet de loi, tout aussi brutal, annonce ni plus ni moins la destruction du statut des fonctionnaires.

### **Concernant l'ordre du jour de la CAPD:**

Tout d'abord, concernant la liste d'aptitude à la direction d'école de plus de 10 classes et REP/REP+. Le SNUipp-FSU regrette que beaucoup de candidats n'aient pu être inscrits sur la liste d'aptitude. Nous sommes toujours étonnés de voir que des enseignants peuvent en être écartés alors même qu'ils ne sont pas formés ni accompagnés, et de voir que l'on peut juger, sur un simple entretien d'une trentaine de minutes que tel ou tel collègue présente les aptitudes, ou non, pour assumer les fonctions de direction. Nous souhaitons donc que tous les enseignants qui souhaitent être inscrits sur la liste d'aptitude direction, qu'elle soit spécifique ou non, puissent bénéficier d'abord d'une réelle formation constructive.

A propos des départs en formation CAPPEI, le SNUipp-FSU 62 souhaite que tous les candidats ayant reçu un avis favorable ou très favorable partent en formation CAPPEI à la rentrée prochaine. Il n'est pas acceptable que des postes ASH demeurent vacants alors même que des candidats se verraient refuser le départ en formation. D'autant plus que le terrain a besoin de davantage de personnels spécialisés et non des restrictions de moyens, comme on peut le déplorer en SEGPA / EREA.

Le SNUipp-FSU 62 revendique toujours la mise en place d'une brigade de remplacement ASH. Car si le remplacement des enseignants est catastrophique dans l'ordinaire, il est presque inexistant dans certaines classes ou structures spécialisées. Quid des conditions de travail des personnels? de la qualité des apprentissages des élèves?

Le SNUipp-FSU 62 rappelle également son exigence de rétablissement des RASED sur l'ensemble du département.

Au sujet du congé de formation professionnelle, le SNUipp-FSU réaffirme que le droit au congé de formation professionnelle est un droit de tous les personnels. Un congé de formation permet d'envisager une reconversion professionnelle, un approfondissement professionnel ou encore un enrichissement personnel. Nous défendons l'aspiration de nos collègues fonctionnaires d'État à bénéficier d'une formation professionnelle tout au long de la vie, à l'heure où la formation continue sous forme de stages sur le temps de classe a quasiment disparu. Nous souhaitons donc que toutes les demandes puissent être satisfaites aujourd'hui.

Concernant les postes adaptés, le SNUipp-FSU revendique un nombre suffisant de postes adaptés pour répondre aux besoins des personnels. Le nombre d'ETP pour les postes adaptés et les allègements de service est en effet dérisoire pour un département qui compte plus de 8500 enseignants. L'allongement des carrières risque d'engendrer un nombre de demandes plus conséquent. Nous déplorons que les contraintes budgétaires déterminent la prise en compte ou non des difficultés des enseignants.

Le SNUipp-FSU continue d'intervenir dans toutes les instances, départementales ou académiques, pour que s'impose une vraie gestion des personnels dont la situation de santé est telle qu'ils ne peuvent plus exercer dans leur classe. Nous demandons qu'ils soient véritablement accompagnés par des moyens conséquents dans leur démarche de reprise ou de reconversion...

Enfin, dans la perspective des CAPD à venir, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'avoir une attention particulière pour l'ensemble des personnels pour leur permettre de concilier vie personnelle et vie professionnelle, notamment :

- pour les demandes de temps partiels : pour permettre d'obtenir la quotité choisie ainsi qu'une véritable concertation avec les IEN en amont ;

- pour les prochaines demandes d'ineat / exeat. En effet, les résultats des mutations nationales restent, cette année encore, décevants. Le taux de satisfaction global ne cesse de baisser depuis plusieurs années. Il en va de même des résultats des mutations obtenues au titre du rapprochement de conjoint. Le taux de satisfaction perd trois points par rapport à l'année dernière. Beaucoup d'enseignants vont donc se voir à nouveau contraints à des choix difficiles entre leurs aspirations professionnelles et leurs situations familiales. Nous espérons que la phase d'ineat / exeat permettra à ceux qui n'ont pas obtenu leur permutation informatisée de rejoindre le département souhaité.